

Séance d'information

Projets d'infrastructures routières

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberté@journaldescitoyens.ca

Le 9 mai avait lieu une séance d'information au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs. La présentation comprenait toutes les composantes et étapes concernant la reconstruction d'un chemin puisque débutera bientôt la réfection des chemins Filion et Fournel, un projet considéré d'envergure.

Plus d'une soixante de citoyens ont écouté attentivement, pendant près de deux heures, les informations qu'ils pouvaient visualiser grâce à une présentation électronique.

La mairesse Catherine Hamé a procédé à l'ouverture de cette séance d'information dite très technique. Maxime Jamaty, ingénieur et directeur du service des Travaux publics (TP), dirigeait la présentation assistée de Christine Valiquette et de Mathieu Langlois, respectivement des services de l'Urbanisme et de l'Environnement.

L'état des chemins

Dès le début, la dégradation avancée des ponceaux et du revêtement, constatée grâce aux photos jointes à la représentation électronique, fut le constat de départ.

Selon Maxime Jamaty, les normes et les standards de largeur de chaussée des chemins ne sont pas conformes. La Municipalité se doit de rétablir la situation. Il en va de même pour les accotements

très étroits où circulent les vélos et les piétons.

« Depuis quand les chemins sont-ils dans cet état? », de demander un citoyen lors de la période de questions. La réponse est venue de Yvon Raymond, citoyen: « Le chemin Fournel, qui à l'origine était un chemin de juridiction provinciale, fut transféré à la Municipalité sans jamais avoir été refait. Il ne faut pas dire que l'état de tous les chemins relève de la mauvaise gestion de la Municipalité, car à l'époque, les normes étaient toute autres que maintenant ».

En effet, dans le cadre réglementaire des Municipalités apparaît une liste exhaustive des Lois qui sous-tendent toutes les règles de construction. Se retrouvent, notamment, celles sur la qualité de l'environnement, sur la conservation de la faune, sur la sécurité des barrages et le Code civil.

Les étapes préalables à la construction

« Ces étapes ont lieu avant les premières pelletées de terre. Elles sont cruciales, puisqu'elles vont permettre, à l'ingénierie, de faire différents constats, dont l'état du terrain, et de situer l'emprise totale de la route ». Le plan topographique et celui de l'emprise réalisé par l'arpenteur, l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols et de sites, font aussi partie de ces étapes.

Les incontournables des travaux

Lorsque les citoyens verront apparaître les fameux piquets posés par les arpenteurs, ils sauront que le début de la réfection du chemin approche. Ils devront donc se tenir informés régulièrement des avancées de ces travaux.

L'accès à la propriété sera toujours redonné le soir, sinon un stationnement sera prévu à cet effet. De plus, l'entrepreneur se devra d'indiquer aux familles les moments où ils ne pourront pas circuler pour éviter un confinement non désiré.



La mairesse Catherine Hamé a procédé à l'ouverture de cette séance d'information. Maxime Jamaty, ingénieur et directeur du service des Travaux publics, dirigeait la présentation assistée de Christine Valiquette et de Mathieu Langlois, respectivement des services de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Et les travaux

La séquence des travaux comprend l'excavation du matériel existant, l'épandage et le compactage des différentes couches de matériaux de la sous-fondation et de la fondation et finalement, du revêtement. »

Pour que la construction perdure à travers le temps, l'installation d'un système de gestion des eaux pluviales du chemin est essentielle et les fossés sont indispensables à la protection de la fondation. Finalement, les ponceaux demandent une attention très particulière pour éviter les affaissements et pour permettre une circulation d'eau fluide.

La collaboration des citoyens

Dans tous travaux de reconstruction de chemin, la sécurité est de mise, et,

ce autant pour les travailleurs que pour les résidents. Le mot d'ordre : « Sécurité avant tout ».

Afin d'éviter du tourisme de chantier, expression utilisée par Maxime Jamaty, il est préférable de suivre la progression des travaux par les courriels et l'infolettre. Les consignes dictées par les entrepreneurs doivent être respectées en tout temps.

Évidemment, la réduction de la vitesse, la patience et la collaboration détermineront la qualité de vie des citoyens qui seront affectés par les désagréments de ces travaux. Comme il est dit : « Mieux vaut prendre son mal en patience... » pour un mieux vivre à venir.

Projets d'infrastructures routières

De l'angle environnemental

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberté@journaldescitoyens.ca

L'angle environnemental n'étant plus à négliger, les aménagements de terrain, la construction d'une maison, d'un sentier, d'une route, tout doit être régi par un cadre réglementaire environnemental strict.

Lors de la séance d'information générale du 9 mai sur les projets d'infrastructures routières présentés au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs, les directeurs des services des Travaux publics, de l'Urbanisme et de l'Environnement ont donné les grands principes techniques relatifs aux différents projets routiers qui seront réalisés au cours des prochaines années.

L'environnement, un critère indiscutable

Mathieu Langlois, directeur du service de l'Environnement et géographe, a présenté les considérations environnementales intimement reliées à tout futur projet de réfection de chemin. D'entrée de jeu, Mathieu a souligné que les routes sont utiles, mais qu'elles ont leur lot d'impacts environnementaux, comme la fragmentation du territoire et la perte de la biodiversité.

Il a poursuivi avec la gestion des eaux pluviales: « Si on construit une

route, c'est le meilleur moment de repenser la gestion des eaux pluviales. Pour protéger un chemin et lui donner une longévité, il faut le drainer. Ces eaux vont se rendre aux milieux humides qui doivent être protégés ».

Selon lui, la gestion des eaux pluviales est très importante, puisque des chemins sans fossés, ça n'existe pas. Réaménager les fossés va permettre de contrôler l'érosion et le transport des sédiments permettant, ainsi, de protéger et de conserver les milieux naturels.

L'installation des ponceaux doit être faite selon les règles de l'art, notamment pour ceux qui sont en milieu hydrique, puisqu'encore une fois, la Municipalité devra se conformer aux exigences provinciales et fédérales pour la protection de la faune aquatique. De plus, ces ponceaux devront être dimensionnés par l'ingénierie en tenant compte des changements climatiques.

Évaluation environnementale

Le directeur du service de l'Environnement a expliqué qu'avant de commencer à construire une route, il y a un gros travail de chantier administratif en amont. Depuis une dizaine d'années, les exigences fédérales se sont resserrées. Quand on longe un milieu humide sur 300 mètres, un certificat d'autorisation est exigé du ministère de l'Environnement. Dès qu'on s'approche à moins de 60 mètres de ce milieu, il en faut un autre. La réfection d'une route peut exiger cinq ou six certifications.

Les études de base environnementales aideront à connaître l'historique des sites; celle de la caractérisation environnementale des sols donnera, à travers les forages et les échantillonnages de sols, des informations utiles quant au type de sol qui sera creusé. De plus, les analyses en laboratoire confirmeront s'il y a une contamination.

Comme il y a plusieurs lacs à Sainte-Anne-des-Lacs, l'étude en barrage est primordiale. À certains endroits, comme le chemin a été construit par-dessus un exutoire, il est considéré, par défaut, comme



étant le barrage. La Loi sur la sécurité des barrages exige des études très strictes à savoir si l'intégrité structurale du barrage sera atteinte, si l'écoulement devait changer.

C'est du sérieux pour l'excavation

Selon les guides de la réglementation du plan de l'environnement, toute terre excavée doit être transportée vers des sites appropriés. Mathieu Langlois explique que, pour tout sol contaminé, il faut mettre des mesures de traçabilité exigées par le ministère de l'Environnement.

Ainsi, l'entrepreneur devra munir le camion de transport d'un GPS qu'il mettra en fonction jusqu'au

centre d'enfouissement ou au centre de traitement des sols contaminés. La Municipalité aura la preuve que les sols contaminés ont vraiment été transportés à l'endroit qu'elle a prévu. Cette mesure a permis au gouvernement de circonscrire considérablement les abus.

En définitive, les résidents ont pu constater que l'environnement est le centre de toutes les discussions et décisions. Mathieu Langlois confirme qu'il y aura une surveillance accrue sur le terrain, et ce au bénéfice de la protection de l'environnement.